

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

W.17/25  
17 novembre 1960  
Distribution limitée

PARTIES CONTRACTANTES  
Dix-septième session

Original: français

## EXPANSION DU COMMERCE INTERNATIONAL

### Intervention de M. A.F.K. Hartogh (Pays-Bas) au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne à l'occasion de la discussion du rapport du Troisième Comité à la réunion plénière du 14 novembre

Lors de la quinzième session des PARTIES CONTRACTANTES, le délégué de l'Italie, qui parlait alors en qualité de porte-parole des Six, avait souligné l'opportunité pour les membres du Troisième Comité de s'efforcer de conduire leurs travaux dans un esprit de coopération et de bonne volonté en évitant des prises de position théoriques susceptibles de créer des divisions et en recherchant plutôt les éléments concrets susceptibles d'apporter une solution aux problèmes qui préoccupent les pays en voie de développement.

En prenant aujourd'hui la parole, à mon tour en qualité de porte-parole des Six, je dois reconnaître qu'un effort considérable a été fait par le Comité dans le sens qui avait été indiqué par mon collègue italien.

Notamment, le quatrième rapport du Troisième Comité qui nous est soumis au cours de cette session, tout en ne formulant pas de décisions dans le sens strict du mot, me semble refléter un progrès certain.

Ceci dit, je voudrais faire quelques brèves remarques sans prétendre couvrir toutes les matières traitées par cet excellent document.

Je voudrais commencer par les études effectuées jusqu'à présent sur les deux séries de produits. Au cours de ces études, les pays en voie de développement ont évoqué trois catégories de problèmes, à savoir: les restrictions quantitatives, les tarifs douaniers et les taxes intérieures.

Je voudrais parler tout d'abord du troisième problème sur lequel les opinions restent encore à l'heure actuelle assez partagées. Je ne voudrais pas, à ce stade, rouvrir en séance plénière des débats qui, compte tenu de leur caractère technique, se situent bien mieux dans le cadre restreint d'un groupe de travail, mais je souhaiterais simplement préciser la façon dont cette question se pose.

La situation n'est pas telle que certains pays industrialisés refusent d'accéder à des demandes formulées par les pays en voie de développement - en vue d'obtenir des réductions des taxes internes - tout en reconnaissant le bien-fondé de ces demandes. Bien au contraire, la controverse porte précisément sur ce dernier point. Certains pays ne sont pas d'accord sur la valeur réelle qu'aurait, du point de vue des pays en voie de développement eux-mêmes, la mesure qu'ils demandent.

Je passe maintenant aux deux autres questions pour lesquelles des considérations plus positives peuvent être faites.

En ce qui concerne les questions tarifaires, le représentant de la Commission de la CEE fera connaître notre point de vue en cette matière.

En ce qui concerne les restrictions quantitatives, il y a lieu de constater que depuis un certain temps, tous les pays industrialisés se sont engagés dans la voie de la libération avec la ferme intention de la poursuivre jusqu'à son aboutissement logique, compte tenu de l'état actuel des choses. S'il y a encore des "retardataires", c'est qu'ils sont entrés dans la course à la libération beaucoup plus tard que les autres parties contractantes en cause.

Je voudrais maintenant passer à la deuxième partie du rapport concernant le programme de travail futur du Comité. Je voudrais dire tout de suite que mes collègues de la Communauté et moi-même nous avons lu avec beaucoup d'intérêt les passages du rapport, ainsi que les paragraphes de la note présentée par les pays en voie de développement relatifs au développement des secteurs nouveaux de la production, à l'amélioration des techniques commerciales et à la possibilité d'intensifier les échanges mutuels entre les pays relativement moins développés.

Je crois ne dire rien de nouveau en disant que le développement substantiel du commerce et l'assainissement réel de la situation des pays en voie de développement ne pourront pas s'obtenir par une augmentation des seules exportations de produits traditionnels. Il sera nécessaire de diversifier la production et de développer d'autres secteurs de l'exportation.

Dans cette optique, les études relatives à la possibilité de canaliser l'expansion des industries existantes et le développement d'industries nouvelles vers des directions dans lesquelles les pays en voie de développement pourront devenir des producteurs économiquement efficaces, paraissent particulièrement intéressantes. Je sais que ce ne sont pas des études faciles et il sera nécessaire, lors des réunions futures du Comité, qu'un effort soit accompli de la part de tous ses membres afin de se préparer consciencieusement à cette étude. Je voudrais rappeler à ce propos l'excellent aperçu présenté en cette matière par le Secrétaire exécutif lors de la troisième réunion du Comité au mois de mars 1960.

Enfin, last but not least, je voudrais dire quelques mots sur le paragraphe 10 de la note présentée par les pays relativement moins développés. Nous constatons que ces pays portent, à juste titre, une attention accrue à ce nouvel aspect du problème, à savoir le développement des échanges intrarégionaux. Je voudrais préciser tout de suite qu'à ce propos il ne devrait y avoir aucun malentendu: il est évident que le développement des échanges entre pays industrialisés et pays en voie de développement reste un objectif principal des travaux du Troisième Comité, mais nous sommes particulièrement satisfaits de voir que cette deuxième branche d'expansion des échanges entre les pays en voie de développement n'est pas ignorée.

Dans la plupart des cas, le développement des courants d'échanges entre pays appartenant à la même région, pourra contribuer d'une façon substantielle à l'augmentation des investissements et au développement de la production, notamment dans les pays qui ne disposent pas d'un marché intérieur étendu. Quant aux formules qui pourraient être mises en oeuvre sur le plan concret pour encourager ce développement des échanges intrarégionaux, je crois que c'est là justement un domaine dans lequel le Troisième Comité pourra développer une activité très intéressante et pour laquelle les Etats membres de la Communauté sont prêts à fournir toute leur coopération.